

Commune de Neuville-les-Dames (Ain)

**Compte-rendu du conseil municipal n° 9
du 16 février 2021 à 20 heures**

Absentes excusées : Mmes Rachel Rionet et Alison Verger

Absents : néant

Pouvoirs : Rachel Rionet à Isabelle Martel, Alison Verger à Valérie Clair-Moninot

Secrétaire de séance : Aurélie Monnier

Convocation du 11/02/2021

🔗 **Compte-rendu de la séance du 12 janvier 2021** - Approbation.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu par 18 voix pour et 1 abstention (Florent Chevrel).

🔗 **Plan local d'urbanisme – Révisions allégées n° 1 et 2 et modification n° 2** – Approbation des devis des bureaux d'études 2BR (partie réglementaire) et MICA Environnement (évaluation environnementale).

Procédures	Cabinet 2BR		MICA Environnement		TOTAL HT	TOTAL TTC
	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC		
Révision n° 1 (STECAL sur zone Hh pour Brasserie)	4 712,50	5 655,00	3 390,00	4 068,00	ANNULÉ (Courriel de la Brasserie « La Poule » du 16/02/2021)	
Révision n° 2 (extension du bâtiment de la CUMA à Poyard)	3 737,50	4 485,00	3 390,00	4 068,00	7 127,50	8 553,00
Modification n° 2	7 800,00	9 360,00			7 800,00	9 360,00
TOTAL	16 250,00	19 500,00	6 780,00	8 136,00	14 927,50	17 913,00

Frais complémentaires : reproduction dossiers + annonces légales + enquête publique

Michel Jeulin, adjoint, explique que la brasserie « La Poule », représentée par Romuald Saudemon a adressé un courriel ce jour pour annoncer qu'il renonce à son projet de transfert de son activité dans les bâtiments de l'ancienne ferme située route de Chatillon. La révision n°1 est donc annulée.

La révision n°2 (projet agrandissement CUMA), qui devient la révision n° 1, comporte le devis de la société MICA Environnement concernant l'évaluation environnementale obligatoire en raison du classement de la zone « Natura 2000 ».

La modification n°2 concerne le reclassement d'une portion de zone 1AU en zone UE ; l'adaptation de l'OAP de Chassin et toilettage du règlement 1AU ; la mise en place de règles de phasage sur le secteur de Chassin et suppression de l'obligation de ZAC ; augmenter et adapter les droits à construire limités des bâtiments d'habitation existants en zones Ah et Nh ; le repérage en zone A et N des bâtiments pouvant changer de destination ; intégrer les remarques du nouveau SCoT sur le PLU ; adapter les règles en zone UE et les règles de stationnement concernant les équipements publics ; intégrer le lexique national de l'urbanisme au règlement du PLU.

Florent Chevrel regrette qu'il n'ait pas été demandé à la CUMA si elle était intéressée pour s'implanter dans un autre terrain ne nécessitant pas cette révision et son coût.

Le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (Florent Chevrel),

APPROUVE les devis des bureaux d'études 2BR et MICA Environnement.

🔗 **Opération immobilière 112 rue de Chassin (propriété Ex THOUNY)** – Acquisition des parcelles cadastrées C 1605 (220 m²), 1606 (87 m²) et 1613 (92m²) à TC PROMOTION constituant la voie d'accès et des cheminements piétonniers.

Michel Jeulin, adjoint, explique que cette délibération permettra l'avancée des travaux de la zone située au 112 rue de Chassin, sur laquelle seront édifiées 4 maisons individuelles, alors que le bâti existant sera divisé en 3 lots destinés à l'habitation. La société TC PROMOTION a proposé de céder à la commune les parcelles cadastrées C 1605 pour 200 m², C 1606 pour 87 m² et C 1613 pour 92m² formant voie de desserte aux lots du bâti existant et de cheminement piétonnier. Ces 3 parcelles, située entre la rue de Chassin et les équipements communaux (écoles, salle des fêtes et future crèche) constituent une liaison intéressante. Il a été demandé une finition en revêtement perméable pour

permettre l'écoulement des eaux pluviales et l'installation d'une gaine janolène en réservation en prévision des installations d'éclairage. Les finitions seront réalisées après l'achèvement des constructions. En attendant, les fonds nécessaires (15 000 €) aux travaux des espaces communs et leurs finitions sont placés sous séquestre auprès du notaire chargé de la transaction (Maître DORANGE à Méziériat).

La cession au profit de la Commune s'effectuera à l'€ symbolique (sans versement) et aux frais de TC PROMOTION. Florent Chevrel estime qu'il faudrait de suite enrober de bitume la partie roulante.

Le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (Florent Chevrel),

DÉCIDE l'acquisition des parcelles cadastrées C 1605 (220 m²), 1606 (87 m²) et 1613 (92m²) à TC PROMOTION pour l'euro symbolique, sans versement, dont les frais seront exclusivement à la charge de la société TC PROMOTION.

🔗 Ecoles – Rythmes scolaires - Renouvellement de l'organisation dérogatoire à 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2021 –

Nadine Moissenet, adjointe, explique que depuis septembre 2018, le rythme scolaire est revenu à une répartition des enseignements sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h). L'article D521-12 du code de l'éducation prévoit qu'un nouvel examen de l'organisation de la semaine scolaire doit intervenir tous les 3 ans. A ce titre, l'inspectrice d'académie par courrier du 12/10/2020 demande au conseil municipal et au conseil d'école de se prononcer sur cette organisation pour la rentrée scolaire de septembre 2021. Il s'agit donc de décider l'organisation du rythme scolaire sur 4 jours ou 4,5 jours. Il s'agit d'une consultation que l'inspection académique pourrait être susceptible de modifier.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DÉCIDE de renouveler l'organisation dérogatoire à 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2021.

🔗 Festival « Rêves de Cirque 2021 » - Convention de co-organisation avec le Centre Social la Passerelle de Chatillon/Chalaronne –

Nadine Moissenet, adjointe, explique que dans le cadre du Festival « Rêves de Cirque 2021 », organisé par le Centre social La Passerelle de Chatillon, qui devrait se dérouler entre le 12 et le 26 juin prochain, la Commune accueillerait un spectacle le 15 juin 2021. La participation financière serait comprise entre 500 et 900 €. Une convention de co-organisation entre la Passerelle et la Commune est à intervenir. Le spectacle aurait lieu en extérieur, place du Chapitre, avec repli à la salle des fêtes. Il sera gratuit pour le public. Une buvette pourrait être mise en place avec l'aide des associations neuvilloises.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE la convention de co-organisation avec le Centre Social la Passerelle de Chatillon/Chalaronne.

🔗 Bail commercial « Les Glycines » – Remise gracieuse sur loyers dans le cadre de la crise sanitaire du covid19 –

Yves Pros, adjoint, explique qu'une demande d'aide a été reçue des locataires du Bar-restaurant « Les Glycines » pour faire face aux difficultés engendrées par la crise sanitaire Covid19. Cette demande est appuyée par une analyse réalisée par un comptable. Une perte de chiffre d'affaire est constatée : 36% au 1^{er} semestre et 29 % au 2^e semestre 2020. Il est envisagé d'accorder une remise gracieuse sur les loyers du commerce « Les Glycines » à hauteur de 50 % depuis le 01/11/2020 jusqu'à réouverture administrative. Pour rappel, le montant du loyer mensuel de la partie commerciale est de 1 000 € HT soit 1 200 € TTC.

Le conseil s'interroge sur l'aide aux autres commerçants. Yves Pros précise qu'il ne peut s'agir que des locaux appartenant à la commune. M. et Mme Armand n'ont pas souhaité faire de demande d'aide.

Une clause de révision sera ajoutée.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE d'accorder une remise gracieuse sur les loyers de la partie commerciale du bar/restaurant « Les Glycines », dans le cadre de la crise sanitaire du covid19, à hauteur de 50 % depuis le 01/11/2020 jusqu'à réouverture administrative, avec une révision fin mai à défaut de réouverture.

🔗 Agence postale – Modification des horaires d'ouverture

Le maire explique qu'actuellement, l'agence postale communale est ouverte les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30, ainsi que le samedi des semaines impaires de 8 h 30 à 11 h 30. Afin d'étendre le service rendu et de simplifier la lisibilité d'ouverture du samedi, il est proposé d'élargir l'amplitude d'ouverture au mercredi matin et à tous les samedis sur le même créneau horaire.

Cette mesure entrerait en vigueur dès que l'agent pressenti pour assurer ce complément d'ouverture aura été formé aux fonctions d'accueil de l'agence.

Par ailleurs il n'y aurait plus de fermeture annuelle. L'indemnité forfaitaire mensuelle versée pour le fonctionnement de l'agence par La Poste resterait inchangée (1 038 € à ce jour).

Il est demandé la possibilité d'ouvrir un après-midi, comme cela se fait pour la mairie. A voir.

Le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (Florent Chevrel),

DÉCIDE la modification des horaires d'ouverture de l'agence postale.

Personnel – Modification du tableau des emplois permanents : augmentation de la durée du poste de l'agence postale portée de 15 h à 20 h/35èmes –

Yves Pros, adjoint, explique qu'actuellement le fonctionnement de l'agence postale est assuré par un agent sur un poste annualisé à raison de 15 h/35èmes. L'extension d'ouverture au public de l'agence postale serait assurée par un autre agent dont le contrat annualisé serait de 5 h/35èmes.

Afin de permettre cette articulation, il convient de modifier le tableau des emplois permanents de la façon suivante :

- Suppression de l'emploi Agence postale figurant au tableau pour une durée de 15 h/35èmes,
- Création d'un nouveau poste Agence postale pour une durée de 20 h/35èmes sur lequel les 2 agents seront affectés.

Le contrat de Céline Briday étant arrivé à son terme suite au retour de Sandra Oliveira, elle serait affectée à ce nouveau poste.

Le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (Florent Chevrel),

DÉCIDE de modifier le tableau des emplois permanents et d'augmenter la durée du poste de l'agence postale de 15h à 20h/35°.

Personnel – Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activités du 22 février à la fin de l'année scolaire 2020/2021 : interventions école maternelle-pause méridienne et accueil périscolaire à raison de 14 h 20 minutes/35èmes par semaine scolaire –

Yves Pros explique qu'il est nécessaire de créer un emploi, pour permettre les tâches suivantes pendant et en dehors du temps scolaire :

- remplacement d'une ATSEM durant sa pause méridienne de 11 h à 11 h 40 (2 h 40 minutes par semaine),
- assistance au restaurant scolaire et surveillance pause méridienne de 11 h 40 à 13 h 30 (7 h 20 minutes par semaine),
- renforcement du service d'accueil périscolaire les mardis et jeudis de 16 h à 17 h 40 (3 h 20 minutes par semaine),
- remplacement ATSEM à l'accueil périscolaire le vendredi de 16 h à 17 h pour permettre aux ATSEM un temps d'échange hebdomadaire avec les enseignants (1 heure par semaine).

Le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 contre (Florent Chevrel),

DÉCIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activités du 22 février à la fin de l'année scolaire 2020/2021

Actes de gestion accomplis par le maire du 01/09/2020 au 31/12/2020 dans le cadre des délégations consenties par délibération n° D2020_025 du 05 juin 2020

Le maire donne lecture des dépenses réalisées du 01/09/2020 au 31/12/2020 dans le cadre des délégations consenties par le conseil

Informations du maire et des adjoints.

Maire :

- Une réunion a eu lieu à CC Dombes avec les représentants de l'association L'Arche des Bambins, la Direction de la crèche, la mairie et la CC Dombes. Le nombre de berceaux sera de 24 et le choix du maître d'œuvre sera fait le 29/04/2021.
- Sandra a repris ses fonctions au Local jeunes suite à son congé maternité.
- La subvention du Conseil départemental pour les travaux du clocher de l'église est de 50 000 € (maximum) sur les 59 000 € demandés.
- L'église doit faire l'objet d'un classement Établissement Recevant du Public.

Isabelle Martel :

- remercie l'implication de tous pour le déneigement de ce week-end.

Michel Jeulin :

- Informations sur les travaux intervenant sur un mur Rue du Clos qui s'effondrait
- Diagnostic sur le réseau hydraulique de chauffage. Une isolation va être faite prochainement. Cette opération est faite dans le cadre de la prime CEE, rénovation pour l'énergie, et donc sans frais pour la commune.

↳ Questions diverses

- Aurélien Josserand sur le projet d'aire de jeux. Isabelle Martel répond qu'il sera au budget en 2021. Mise en garde de Florent Chevrel sur la proximité de l'aire de jeux avec les écoles : détérioration prématurée des structures due au nombre important d'enfants qui irait en sortant de l'école. Le conseil précédent projetait de l'installer un peu plus loin dans la zone Chassin.
- Florent Chevrel sur la procédure contre Confort Immobilier. Michel Chalayer répond que les avocats de chaque partie s'occupent de la procédure et qu'il ne souhaite pas donner d'information à ce sujet pour ne pas interférer leur travail.
- Sylvain Dumont sur le diagnostic de STEP. Michel Jeulin répond qu'il doit rencontrer PMH pour établir un nouvel échéancier.
- Valérie Clair-Moninot sur le projet commerces. Michel Chalayer répond qu'il a prorogé de 3 mois le compromis de vente. Une réunion a eu lieu avec Alliad pour proposer un nouveau projet qui demande des modifications. Il souhaite définir la feuille de route de ce projet avant de créer une commission si nécessaire.

Florent Chevrel quitte la séance à 22 h 25.

- Grégory Gaudet rappelle qu'il a demandé de l'aide aux conseillers pour la sécurité du marathon.
- Valérie Clair-Moninot au sujet du groupe de travail communication. Une discussion a lieu sur la diffusion du bulletin du groupe minoritaire et le Neuvill'infos et l'implication de Valérie dans les deux supports. Aurélie Monnier répond que si Valérie se sent bien dans cette situation, il faut continuer à avancer dans les projets de communication en cours.

La séance est levée à 22h35.

Le maire,



Michel CHALAYER.

La secrétaire de séance,



Aurélie MONNIER.